

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : MDE 28/002/2014

AILRC-FR

4 mars 2014

Algérie. Une manifestation pacifique réprimée à l'approche de l'élection présidentielle

La dispersion par la force et l'arrestation de dizaines de manifestants pacifiques qui protestent depuis le début du mois de mars contre la candidature du président Abdelaziz Bouteflika à un quatrième mandat à la tête de l'État s'inscrivent dans le cadre d'une nouvelle vague de répression de la liberté d'expression, d'association et de réunion en Algérie, a mis en garde Amnesty International le 4 mars. Cette attitude augure mal de l'élection qui doit se tenir en avril.

À l'approche du scrutin présidentiel et dans un contexte où circulent des informations sur une lutte de pouvoir entre l'armée et l'exécutif, la liberté d'expression, d'association et de réunion doit être garantie aux Algériens pour qu'ils puissent débattre des idées et des programmes politiques, exprimer leurs points de vue, y compris les critiques des autorités et des différentes formations politiques, et organiser des meetings, des rassemblements et des manifestations.

Les arrestations de manifestants pacifiques auxquelles on assiste en Algérie depuis le début du mois de mars montrent que les autorités ne tolèrent pas que l'on puisse oser réclamer des réformes et s'opposer à la décision du président de briguer un quatrième mandat à la tête de l'État.

Le 1^{er} mars à partir de 9 heures environ, plusieurs dizaines de manifestants, parmi lesquels des médecins, des journalistes, des étudiants, des militants de la société civile et des défenseurs des droits humains, se sont retrouvés devant la faculté centrale, place Audin, dans le centre d'Alger, la capitale. Avant même que tous les manifestants aient pu se rassembler, des policiers (certains en uniforme et d'autres en civil), dont le nombre était selon les informations recueillies bien plus important que celui des contestataires présents sur place, ont bloqué la rue menant à l'université pour empêcher d'autres personnes de rejoindre le rassemblement. Les manifestants scandaient des slogans comme « Non à un quatrième mandat ! », « Algérie libre et démocratique ! », « Ni Bouteflika, ni Toufik ! » (en référence au chef du Département du renseignement et de la sécurité, Mohamed Toufik Mediene).

La police a alors procédé à des arrestations, en faisant usage de la force dans certains cas pour embarquer les manifestants dans les fourgons. La plupart des personnes arrêtées étaient des protestataires, mais des observateurs qui ne participaient pas à la manifestation, dont au moins un militant des droits humains et un journaliste, ont également été interpellés. Plusieurs dizaines de manifestants ont été emmenés dans différents postes de police de la capitale. Ils ont été détenus plusieurs heures, puis ont été remis en liberté après que la police eut relevé leur identité et leurs coordonnées. Quelques-uns ont été interrogés à propos des organisateurs du rassemblement, avant d'être relâchés sans inculpation.

Selon les personnes arrêtées avec lesquelles Amnesty International s'est entretenue, plusieurs dizaines de personnes ont été interpellées – entre 10 et 30 étaient embarquées dans chaque fourgon de police stationné aux abords de la manifestation. Certains avancent le chiffre de 137 arrestations le 1^{er} mars.

Yacine Zaïd, un syndicaliste et militant des droits humains appréhendé lors de la manifestation, a déclaré à Amnesty International :

« Les gens ont commencé à se rassembler entre 9 heures et 9 h 30 environ. La police a encerclé les lieux et a

commencé par arrêter les personnes qui étaient à l'initiative de la manifestation. Il y avait beaucoup d'agents antiémeutes, mais qui ne portaient pas de casque ni de matraque, et beaucoup de policiers en civil aussi. J'ai été embarqué dans un fourgon. J'étais avec huit ou dix autres personnes, des jeunes et quelques journalistes. Nous avons été emmenés au poste, puis relâchés vers 1 heure du matin. D'autres manifestants ont également été embarqués et conduits dans d'autres postes. Au poste, on a relevé notre identité et nos coordonnées, mais on ne nous a pas interrogés. »

Un militant des droits humains qui observait la manifestation sans y prendre part nous a déclaré :

« J'étais sur le trottoir avec ma caméra vidéo en train d'observer la manifestation. Un policier m'a demandé d'arrêter de filmer, puis il m'a enjoint de lui remettre ma caméra. J'ai refusé, et alors ils m'ont poussé et embarqué de force dans un fourgon. Ils m'ont confisqué ma caméra et ne me l'ont rendue qu'au moment où j'ai été relâché. On m'a emmené au poste de police de Cherragua avec 25 ou 30 autres personnes, des militants et des journalistes. Nous avons été libérés après 2 heures du matin. On a l'impression que l'objectif des forces de sécurité était d'empêcher la manifestation d'avoir lieu, d'empêcher que les gens expriment librement leurs revendications et que des observateurs témoignent des événements. »

Une femme médecin qui participait à la manifestation, Amira Bouraoui, a expliqué à Amnesty International qu'elle avait été conduite au poste de police en compagnie de 25 ou 30 autres personnes. Tous ont été libérés environ quatre heures plus tard.

Amira Bouraoui a de nouveau été interpellée le 4 mars devant le Conseil constitutionnel, où un groupe de citoyens souhaitait remettre une lettre de protestation contre un quatrième mandat du président en exercice. Elle a été embarquée de force dans un fourgon et emmenée au poste en compagnie de deux journalistes et de deux autres personnes. Les policiers ne leur ont pas fourni un quelconque motif justifiant leur arrestation. Ils ont été relâchés au bout d'une heure et demi environ.

Les autorités algériennes empêchent régulièrement la tenue de manifestations à Alger, en barrant la route aux personnes qui tentent de rejoindre le rassemblement et en arrêtant les participants pendant quelques heures. Le 22 février, une trentaine de manifestants qui protestaient contre la candidature de l'actuel président à l'élection d'avril ont été arrêtés et brièvement détenus à Alger. Il n'est pas rare que des manifestations pacifiques, en particulier celles organisées régulièrement par les familles de personnes disparues au cours du conflit interne des années 1990, soient pareillement dispersées par la police.

Bien que l'Algérie ait levé en 2011, au moment de la vague de manifestations antigouvernementales qui a déferlé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'état d'urgence qui était en vigueur depuis 21 ans, les autorités continuent d'interdire les manifestations dans la capitale. Amnesty International a déjà demandé aux autorités algériennes de modifier la Loi n° 91-19 relative aux réunions et manifestations publiques, qui impose aux organisateurs l'obligation de demander une autorisation huit jours avant la tenue du rassemblement – une autorisation qui, dans les faits, est rarement accordée. Le rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression a recommandé la modification de la loi afin que la tenue d'une manifestation soit soumise à la seule obligation de notification préalable et non à l'obtention d'une autorisation.

Les autorités algériennes ont par ailleurs adopté en 2012 des lois restreignant l'activité des médias et des ONG, des initiatives qui ont elles aussi battu en brèche la liberté d'expression et les activités des organisations de la société civile et des militants des droits humains. Amnesty International a demandé aux autorités algériennes l'abrogation de la Loi n° 12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations, car elle restreint arbitrairement l'exercice du droit à la liberté d'expression et en fait dans la pratique une infraction pénale.

Amnesty International appelle le gouvernement algérien à lever les restrictions qui pèsent indûment sur la liberté d'expression, d'association et de réunion et à autoriser les manifestations pacifiques et la dissidence, conformément à ses obligations internationales en matière de droits humains, notamment aux articles 19, 21 et 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et aux articles 9, 10 et 11 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Complément d'information

Le 22 février 2014, la candidature à l'élection présidentielle du 17 avril de l'actuel chef de l'État a été annoncée. Au pouvoir depuis 1999, Abdelaziz Bouteflika achève son troisième mandat. La disposition constitutionnelle limitant à deux mandats l'exercice du pouvoir présidentiel a été abrogée en novembre 2008.

En tant que membre élu du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, l'Algérie doit observer « les normes les plus strictes en matière de promotion et de défense des droits de l'homme », conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale. Pourtant, les autorités algériennes répriment régulièrement des rassemblements pacifiques et imposent des restrictions sévères au droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion, garanti par l'article 41 de la Constitution du pays.